



# Liste des délibérations

Numéro délibération	Examiné le ...	Objet	Adopté à ...
RS/SC/23.B.A.1	27 mars 2023	Compte de Gestion 2022 - Budget Principal	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.2	27 mars 2023	Compte de Gestion 2022 - Budget Vente Energie	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.3	27 mars 2023	Compte de Gestion 2022 - Budget Espaces locations	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.4	27 mars 2023	Compte Administratif 2022 - Budget Principal	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.5	27 mars 2023	Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Vente Energie	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.6	27 mars 2023	Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Espaces locations	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.7	27 mars 2023	Affectation du Résultat de l'exercice 2022 - Budget Principal	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.8	27 mars 2023	Vote des taux d'imposition 2023	23 voix Pour 4 Abstentions
RS/SC/23B.A.9	27 mars 2023	Approbation du Budget Primitif - Budget Principal - Comptabilité M57- Exercice 2023	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.10	27 mars 2023	Approbation du Budget Primitif - Annexe Vente Energie - Comptabilité M4 - Exercice 2023	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.11	27 mars 2023	Approbation du Budget Primitif - Annexe Espaces locations - Comptabilité M4 - Exercice 2023	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.12	27 mars 2023	Subventions Associations	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.13	27 mars 2023	Subvention exceptionnelle CIS Mickaël Bloino	Unanimité

RS/SC/23B.A.14	27 mars 2023	Produit des amendes de police 2022 - Projet d'aménagement sécuritaire	Unanimité
RS/SC/23B.A.15	27 mars 2023	Demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire - Programme FEDER - Projets de production d'Énergie Renouvelable	24 voix Pour à 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.16	27 mars 2023	Tarif boulangerie, 68 rue Joliot Curie	Unanimité
RS/SC/23B.B.17	27 mars 2023	Avenant Marchés Publics - Offices de restauration	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.B.18	27 mars 2023	Attribution Marchés publics - Projet parking du gymnase - projet Héliante	Unanimité
RS/SC/23B.C.19	27 mars 2023	Convention de gestion relative aux aménagements de sécurité Liaison modes actifs Saint-Joachim, RD50, La Clairvaux/Le Pintré PR 12 + 230 au PR 13 + 232 en agglomération	Unanimité
RS/SC/23B.D.20	27 mars 2023	Parc Naturel Régional de Brière - contribution exceptionnelle 2023	3 voix Pour 18 voix Contre 6 Abstentions
RS/SC/23B.E.21	27 mars 2023	Demande de subvention pour la pose de caméras de sécurité	24 voix Pour 3 Contre
RS/SC/23B.F.22	27 mars 2023	Modification du tableau des effectifs	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.F.28	27 mars 2023	Convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire - agent de collectivité	Unanimité
RS/SC/23B.G.23	27 mars 2023	Mise à disposition immeuble sis 13 rue de La Potriais	Unanimité
RS/SC/23B.G.24	27 mars 2023	Acquisition de parcelles de marais	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.G.25	27 mars 2023	Acquisition d'un bien par voie de préemption - 30 rue Joliot Curie	20 voix Pour 7 Abstentions
RS/SC/23B.H.26	27 mars 2023	Convention Autorisation du Droits des Sols	Unanimité
RS/SC/23B.I.27	27 mars 2023	Avenant n°1 Convention CLIC Pilot'âge	Unanimité

RS/SC/23B.I.29	27 mars 2023	Subvention exceptionnelle de Solidarité au Secours Populaire Français en faveur de la Turquie	Unanimité
----------------	--------------	---	-----------



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/23.B.A.16.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBA16-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

**PRÉSENTS :**

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VELLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AUSTIN Alain, Monsieur MAHÉ Alain

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven

**RETARD AVEC POUVOIR :**

Madame KERNEUR Cynthia donnant pouvoir à Madame FISCHER Dominique

**RETARD SANS POUVOIR :**

Madame CADORET Ghislaine

Rapporteur : Madame CADORET Ghislaine

<b>PROJET DE DELIBERATION - FINANCES</b>	
<b>A16</b>	<b>Tarif boulangerie, 68 rue Joliot Curie</b>

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de sa politique en faveur du commerce, la commune a procédé à l'acquisition d'un bien sis 68, rue Joliot Curie correspondant à la Boulangerie.

Ce bien a fait l'objet de travaux de rénovation dans la partie atelier et la partie commerciale ce qui implique une révision du loyer initialement pris.

Il est alors proposé de fixer le prix du loyer à 1130 Hors Taxe, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023. Les conditions de révision du loyer sont fixées dans le bail commercial.

De plus s'agissant du matériel acquis par la Commune neuf et ancien, le locataire aura 3 ans pour déterminer s'il acquiert celui-ci aux conditions fixées dans le bail commercial ou bien s'il accepte un loyer complémentaire de 350 € Hors Taxe à compter du 37<sup>ème</sup> mois de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**DÉCIDE** de fixer le coût du loyer de la boulangerie du 68 rue Joliot curie à compter du 7 mars 2023 à hauteur de 1130 € Hors Taxe et du montant du loyer complémentaire à compter du 37<sup>ème</sup> mois à hauteur de 350 € Hors Taxe si le locataire en fait la demande.

**ADOPTÉ** : à l'Unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis



Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBA16-DE





EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/23.B.B.17.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBB17-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

**PRÉSENTS :**

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame AUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AUSTIN Alain, Monsieur MAHÉ Alain

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven

**RETARD AVEC POUVOIR :**

Madame KERNEUR Cynthia donnant pouvoir à Madame FISCHER Dominique

**RETARD SANS POUVOIR :**

Madame CADORET Ghislaine

Rapporteur : Monsieur SALLÉ Philippe

**PROJET DE DELIBERATION - MARCHÉS PUBLICS**

**B17**

**Avenant Marchés Publics - Offices de restauration**

Dans le cadre de son projet de construction d'offices de restauration, La Commune de Saint-Joachim a lancé un marché public afin de retenir les entreprises chargées de la construction de l'équipement public. Ce marché comprenait 13 lots qui sont attribués comme suit :

Lot 1 : VRD	NON ATTRIBUE	
Lot 2 : GROS ŒUVRE GUIHENEUF	Siret 352 043 954 00028	148 665.49 € HT
Lot 3 : CHARPENTE BOIS BOREAL	Siret 882 199 565 00012	91 943.20 € HT
Lot 4 : COUVERTURE BELLIARD	Siret 433 998 358 00017	75 916.06 € HT
Lot 5 : ITE EMBELL FACADE	Siret 418 391 892 00027	22 550.36 € HT
Lot 6 : MENUISERIE EXT ERDRALU	Siret 494 650 260 00016	44 985.00 € HT
Lot 7 : MENUISERIE INT	NON ATTRIBUE	
Lot 8 : PLATRERIE CLOISONS MARTINEZ	Siret 490 797 040 00014	55 100.37 € HT
Lot 9 : PAROIS FRIGO VAS AMENAGEMENT	Siret 494 997 950 00022	44 962.45 € HT
Lot 10 : REVETEMENTS SOLS SARL LEBEL	Siret 441 022 944 00017	34 500.00 € HT
Lot 11 : PEINTURE RENAISSANCE	Siret 402 620 033 00058	5 719.54 € HT
Lot 12 : ELECTRICITE AM3I	Siret 505 182 154 00037	42 850.00 € HT
Lot 13 : PLOMBERIE MOREAU GENIE	Siret 493 764 609 00027	44 173.55 € HT

Le montant total des lots attribués se monte à 611 366.02 € HT.

A la demande de la maîtrise d'œuvre et en accord avec la Commune un devis a été demandé à l'entreprise Embell' Façade afin de prendre en compte la suppression de tableaux prévus en bardage métallique par des retours en enduit. En parallèle, une moins-value a été demandée à l'entreprise ERDRALU pour la suppression des bardages métalliques.

Ainsi, la proposition de l'entreprise EMBELL Façade nécessite une prestation complémentaire de 2 254.75 € HT ce qui porte le montant du marché à 24 805.11 € HT.

La proposition de l'entreprise ERDRALU pour ajuster le marché laisse apparaître une moins-value de 2 536.05 € HT ce qui porte le montant du marché à 42 448.95 € HT.

De plus, il a été demandé à l'entreprise Renaissance la pose de plinthe sur le bâtiment de l'office de restauration Sainte-Anne. Cette prestation a été chiffrée à un montant de 490.08 € HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 6 209.62 €

L'ensemble de ces prestations complémentaires porte le montant total des offres à 611 574.80 € HT soit une évolution de + 0.03 %.

Le Conseil Municipal n'ayant pas tenu séance depuis cette date, conformément aux règles de la commande il est proposé au Conseil Municipal d'entériner cet avenant.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBB17-DE



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les propositions des entreprises,

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de valider Les avenants au marché de travaux correspondant :

- **Entreprise Embell Façade**  
SIRET 418 391 892 00027

Montant Avenant 1 : 2 254.75 € HT

Montant Total nouveau Marché : 24 805.11 € HT

- **Entreprise ERDRALU**  
SIRET 494 650 260 00016

Montant Avenant 1 : -2 536.05 € HT

Montant Total nouveau Marché : 42 448.95 € HT

- **Entreprise Renaissance**  
SIRET 402 620 033 00058

Montant Avenant 1 : 490.08 € HT

Montant Total nouveau Marché : 6 209.62 € HT

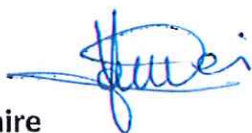
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ces marchés, ainsi que tous documents y afférant.

ADOPTÉ : à 24 voix Pour  
à 3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/23.B.B.18.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBB18-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

#### PRÉSENTS :

Monsieur **SALAÛN** Raphaël, Monsieur **SALLÉ** Philippe, Madame **MAHÉ** Anne-Marie, Monsieur **COCHY** Jacques, Madame **KERNEUR** Cynthia, Monsieur **AMISSE** Michel, Madame **BERTHO** Nicole, Monsieur **GONIDEC** Denis, Madame **CADORET** Ghislaine, Monsieur **KERNEUR** André, Madame **HALGAND** Marie-Anne, Monsieur **VEILLAUD** Roger, Monsieur **ORAIN** Claude, Monsieur **CERCLÉ** Gilles, Madame **FISCHER** Dominique, Madame **KERNEUR** Lydie, Madame **GLOTAIN DELAUNE** Stéphanie, Madame **AOUSTIN** Stéphanie, Madame **PIONNEAU** Natacha, Madame **FADET** Nathalie, Madame **SABRASES** Marie, Monsieur **MARTIN** Steven, Monsieur **VINCE** Philippe, Madame **TIGER VAILLANT** Anne, Monsieur **AOUSTIN** Alain, Monsieur **MAHÉ** Alain

#### EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur **DHONDT** David donnant pouvoir à Monsieur **MARTIN** Steven

#### RETARD AVEC POUVOIR :

Madame **KERNEUR** Cynthia donnant pouvoir à Madame **FISCHER** Dominique

#### RETARD SANS POUVOIR :

Madame **CADORET** Ghislaine

Rapporteur : Monsieur **SALLÉ** Philippe

<b>PROJET DE DELIBERATION - MARCHÉS PUBLICS</b>	
<b>B18</b>	<b>Parking Gymnase - Parking Héliante</b>

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que la Commune accompagne l'entreprise CHARIER depuis plusieurs années sur son programme Héliante qui consiste à récupérer la chaleur sous les circulations de parking afin de préchauffer de l'eau chaude sanitaire. La condition principale pour installer ce type de procédé est d'avoir des besoins en eau chaude sanitaire constant hiver comme été.

Aussi, la commune envisage de réaliser une rénovation énergétique et un agrandissement du Gymnase Yvan Collet, ce qui va induire la suppression d'une partie du parking situé devant celui-ci. Il est ainsi nécessaire d'envisager la création d'une nouvelle aire de stationnement non loin du gymnase.

A proximité, est implanté l'EHPAD Elsa Triolet dont les besoins en eau chaude sanitaire sont constants. L'aménagement d'une aire de stationnement entre ses deux équipements permettra par voie de conséquence de combler le manque de stationnement induit par l'agrandissement du gymnase, de mutualiser les besoins en stationnement entre l'EHPAD, le collège et le gymnase et enfin de permettre à l'EHPAD de bénéficier d'un préchauffage de l'eau sanitaire par ce procédé Héliante.

La réglementation de la commande publique autorise jusqu'au 31 Décembre 2024 de conclure des marchés publics d'un montant inférieur à 100 000 € HT sans publicité ni mise en concurrence préalable.

L'entreprise CHARIER a communiqué un montant de travaux de 83 312.50 € HT pour la réalisation du dit parking qui fera l'objet d'un seul lot unique. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer ce marché avec l'entreprise CHARIER pour ce montant.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la consultation des entreprises spécialisées en la matière,

**ENTENDU** le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** d'attribuer le marché de travaux comprenant un seul lot comme suit :

- **Lot Voirie : CHARIER Montoir de Bretagne**

**83 312.50 € HT**

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ces marchés, ainsi que tous documents y afférant.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBB18-DE

S<sup>2</sup>LO

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBB18-DE



## Création d'une aire de stationnement selon le procédé Héliante



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la CARENE.

**ADOPTÉ : à l'Unanimité**

**Pour extrait conforme,  
Monsieur GONIDEC Denis**

Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SIAUJON





**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N/Réf : RS/SC/23.B.C.19.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le



ID : 044-214401689-20230327-23RSBC19-DE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

**PRÉSENTS :**

Monsieur **SALAÛN** Raphaël, Monsieur **SALLÉ** Philippe, Madame **MAHÉ** Anne-Marie, Monsieur **COCHY** Jacques, Madame **KERNEUR** Cynthia, Monsieur **AMISSE** Michel, Madame **BERTHO** Nicole, Monsieur **GONIDEC** Denis, Madame **CADORET** Ghislaine, Monsieur **KERNEUR** André, Madame **HALGAND** Marie-Anne, Monsieur **VEILLAUD** Roger, Monsieur **ORAIN** Claude, Monsieur **CERCLÉ** Gilles, Madame **FISCHER** Dominique, Madame **KERNEUR** Lydie, Madame **GLOTAIN DELAUNE** Stéphanie, Madame **AOUSTIN** Stéphanie, Madame **PIONNEAU** Natacha, Madame **FADET** Nathalie, Madame **SABRASES** Marie, Monsieur **MARTIN** Steven, Monsieur **VINCE** Philippe, Madame **TIGER VAILLANT** Anne, Monsieur **AOUSTIN** Alain, Monsieur **MAHÉ** Alain

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Monsieur **DHONDT** David donnant pouvoir à Monsieur **MARTIN** Steven

**RETARD AVEC POUVOIR :**

Madame **KERNEUR** Cynthia donnant pouvoir à Madame **FISCHER** Dominique

**RETARD SANS POUVOIR :**

Madame **CADORET** Ghislaine

**Rapporteur : Monsieur SALAÛN Raphaël**

## PROJET DE DELIBERATION - MARCHÉS PUBLICS

**C19**

**Convention de gestion relative aux aménagements de sécurité Liaison modes actifs Saint-Joachim, RD50, La Clairvaux/Le Pintré PR 12 + 230 au PR 13 + 232 en agglomération**

Le rapporteur indique à l'assemblée que dans le cadre de sa politique de sécurisation des itinéraires cyclables et d'aménagement des cheminements doux favorisant l'éco-mobilité, la municipalité a délibéré le 17 décembre 2017 pour confier au Cabinet de Maîtrise d'œuvre SODEREF une étude opérationnelle sur la RD 50 au droit de l'Île d'Aignac permettant de préciser les actions à mener en vue de la sécurisation de ladite portion.

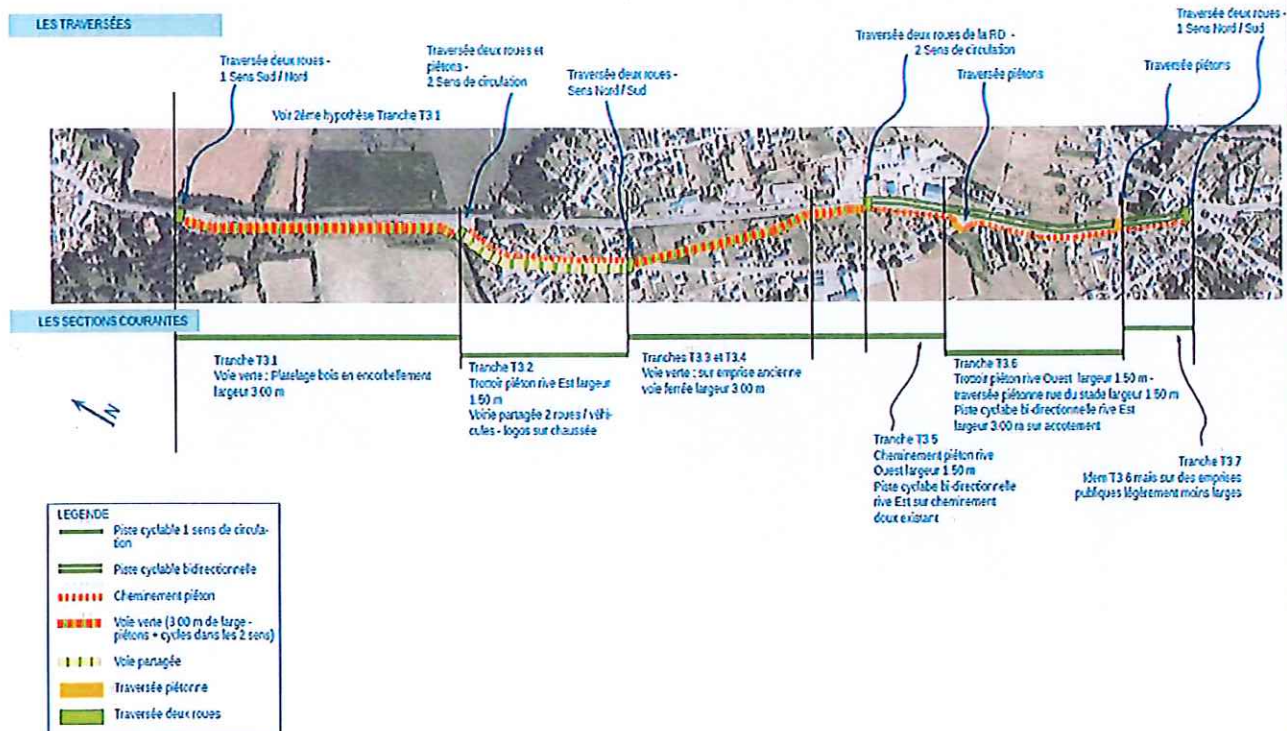
Ces aménagements sont réalisés en plusieurs tranches et font l'objet de réunion.

Après avoir réalisé les tranches 4, 5 et 6, le Conseil municipal a attribué lors de sa séance du 19 décembre 2022, les marchés de travaux correspondants aux tranches 3.4, 3.5, 3.6 et 3.7 correspondantes aux portions qui suivent :

- Phase 3.4 : piste cyclable sur contre allée
- Phase 3.5 : section entre la ZA Aignac et le carrefour Rue du Stade
- Phase 3.6 : section entre le carrefour Rue du Stade et la plateau Bonne Fontaine
- Phase 3.7 : section entre le plateau Bonne Fontaine et le rond-point du Pintré.

### PLAN GENERAL SIMPLIFIÉ DES AMÉNAGEMENTS

### AMÉNAGEMENTS CORRESPONDANTS À LA TRANCHE T3



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBC19-DE



Les travaux envisagés portent sur l'aménagement d'une voie verte, un trottoir piéton, des traversées piétonnes et cyclables sur une section de la RD50 entre le giratoire de La Clairvaux et le giratoire du Pintré du PR 12 + 230 au PR 13 + 232.

Ces aménagements étant réalisés sur la RD 50, une convention de gestion associant la Commune de Saint-Joachim et le Conseil Départemental est rendue nécessaire. Elle a pour objet de définir la répartition des charges et conditions d'entretien et de gestion des aménagements de voirie réalisés sur le domaine public départemental sur la RD50.

Lorsque cette convention sera signée, la commune de Saint-Joachim assurera à ses frais l'entretien à titre permanent :

- des dépendances de voirie, notamment des bordures et des caniveaux,
- de la voie verte,
- des trottoirs aménagés busés et des stationnements (structure et revêtements),
- des accotements, fossés et ouvrages hydrauliques s'y rapportant,
- des plateaux surélevés,
- des marquages et revêtements spéciaux,
- des ouvrages d'assainissement pluvial (dispositifs de collecte, caniveau central et grilles avaloirs et de transport),
- de l'intégralité de la signalisation horizontale dont les passages piétons, les traversées cyclables, le marquage des plateaux surélevés, de la voie verte
- de la signalisation de police, de prescription, de danger, d'indication et des services et balises,
- de la signalisation et de la pré-signalisation verticale concernant les passages piétons, les plateaux surélevés et tout autre équipement spécifique de la chaussée,
- du mobilier urbain, de l'éclairage public,
- des espaces verts.

Le Département, quant à lui, assurera à ses frais l'entretien à titre permanent :

- de la chaussée de la RD 50.

La convention est conclue pour une durée de dix ans à compter de la date de signature. À l'expiration de cette période, elle sera renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Par conséquent, une convention bipartite associant, Le département de Loire-Atlantique, La CARENE et la Commune de Saint-Joachim est rendue nécessaire pour définir la répartition des charges et conditions d'entretien et de gestion des aménagements de voirie réalisés sur le domaine public départemental sur une section de la RD 50 du PR 12 + 230 au PR 13 + 232 sur la commune de Saint-Joachim.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet de convention qui fixe les règles d'intervention de chaque partie.

**ENTENDU** le rapporteur et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBC19-DE



Le Conseil Municipal,

**ADOPTE** sa proposition,

**APPROUVE** la convention entre le Conseil Départemental de Loire Atlantique et la commune de ST JOACHIM.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

**ADOPTÉ** : à l'Unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Denis Gonidec', written over the printed name and title.

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Raphaël Salaün', written over the printed name and the official seal.



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBD20-DE

S'LO

N/Réf : RS/SC/23.B.D.20.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

**PRÉSENTS :**

Monsieur **SALAÛN** Raphaël, Monsieur **SALLÉ** Philippe, Madame **MAHÉ** Anne-Marie, Monsieur **COCHY** Jacques, Madame **KERNEUR** Cynthia, Monsieur **AMISSE** Michel, Madame **BERTHO** Nicole, Monsieur **GONIDEC** Denis, Madame **CADORET** Ghislaine, Monsieur **KERNEUR** André, Madame **HALGAND** Marie-Anne, Monsieur **VEILLAUD** Roger, Monsieur **ORAIN** Claude, Monsieur **CERCLÉ** Gilles, Madame **FISCHER** Dominique, Madame **KERNEUR** Lydie, Madame **GLOTAIN DELAUNE** Stéphanie, Madame **AOUSTIN** Stéphanie, Madame **PIONNEAU** Natacha, Madame **FADET** Nathalie, Madame **SABRASES** Marie, Monsieur **MARTIN** Steven, Monsieur **VINCE** Philippe, Madame **TIGER VAILLANT** Anne, Monsieur **AOUSTIN** Alain, Monsieur **MAHÉ** Alain

**EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Monsieur **DHONDT** David donnant pouvoir à Monsieur **MARTIN** Steven

**RETARD AVEC POUVOIR :**

Madame **KERNEUR** Cynthia donnant pouvoir à Madame **FISCHER** Dominique

**RETARD SANS POUVOIR :**

Madame **CADORET** Ghislaine

Rapporteur : Monsieur **COCHY** Jacques

<b>PROJET DE DELIBERATION - ENVIRONNEMENT</b>	
<b>D20</b>	<b>Parc Naturel Régional de Brière - contribution exceptionnelle 2023</b>

Le rapporteur indique à l'assemblée délibérante que le 7 février dernier, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière a adressé un courrier par lequel il sollicite ses communes membres pour le versement d'une contribution exceptionnelle au titre de l'année 2023.

En effet, afin d'équilibrer son budget primitif, le syndicat mixte a dû revoir et réduire son programme d'actions 2023. Cette contribution permettrait ainsi de consolider ce programme d'actions.

Le syndicat mixte précise ensuite que la commune perçoit une dotation liée à la diversité qui sera valorisée en 2023. En effet, l'article 193 de la loi de finances pour 2022 a modifié et élargi le périmètre d'éligibilité de la dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité. Celle-ci s'intitule désormais « dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales ». Elle est destinée aux communes dont une part importante du territoire est classée en site « Natura 2000 » ou comprise dans un cœur de parc national ou au sein d'un parc naturel marin ou classée dans un parc naturel régional.

Il est nécessaire de rappeler que le législateur a décidé que cette dotation soit fléchée en direction des communes. Elle a pour but de venir en soutien pour la protection de la biodiversité, en reconnaissant les difficultés, les impacts, les contraintes et les obligations des communes rurales classées NATURA 2000.

Pour 2023, la contribution exceptionnelle demandée par le syndicat mixte du PNRB serait d'un montant maximal de 0,9 € par habitant et sera potentiellement revue à la baisse en fonction de l'ajustement du budget supplémentaire, du compte administratif 2022 et des autres contributions reçues.

Le PNRB invite les Communes à soumettre, avant le 15 mai, cette sollicitation à leur Conseil Municipal qui pourra décider librement de voter une contribution exceptionnelle correspondant au maxima du montant indiqué.

**ENTENDU** le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

**DECIDE** de ne pas allouer une contribution exceptionnelle au titre de l'année 2023 au Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBD20-DE



**ADOPTÉ : à 3 voix Pour**

à **18 voix Contre** (Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur DHONDT David, Monsieur MAHÉ Alain)

à **6 Abstentions** (Madame SABRASES Marie, Madame MAHÉ Anne-Marie, Madame FISCHER Dominique, Madame BERTHO Nicole, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur COCHY Jacques)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis



Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÛN



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBD20-DE

